

## République Française

**Pays de  
Cruseilles**

COMMUNAUTE DE COMMUNES

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 JUI 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

Mme Nathalie HENRY *procuration*

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance** : M. Bernard DESBIOLLES

**Date d'affichage :**

30 JUIN 2023

**OBJET : DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DES MARCHES  
DE TRANSPORTS POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

## **D**ELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DES MARCHES DE TRANSPORTS POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Vu les articles L.2122-22, L.5211-1 et L.5211-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-33 en date du 24 mars 2022

Considérant que les marchés relatifs aux transports pour les activités scolaires et extrascolaires des écoles du territoire arrivent à leur terme le 31 août 2023 ; qu'il convient ainsi de les renouveler au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée en date du 6 juin 2023 avec une date limite de réception des offres fixée 6 juillet 2023 à 12h

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre d'une durée de 12 mois renouvelable tacitement deux fois ; qu'il est décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 – Transport pour les activités scolaires – Montant maximum annuel 40 000 € HT
- Lot 2 – Transport pour les activités de neige – Montant maximum annuel de 15 000 € HT

Considérant que les marchés doivent impérativement être renouvelés pour la rentrée scolaire 2023/2024 et qu'il n'est pas prévu de Conseil communautaire durant l'été pour procéder à l'attribution desdits marchés ; qu'il est proposé au Conseil communautaire de donner ponctuellement délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution et la signature de l'accord-cadre selon les modalités ci-avant précisées ;

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, le Président est chargé de communiquer à chaque Conseil, un compte-rendu des décisions prises par délégation ; que le Conseil communautaire peut par ailleurs à tout moment demander des précisions sur le sens et la portée de ces décisions et retirer, s'il le jugeait nécessaire, ladite délégation de pouvoir ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30 JUIN 2023

ID : 074-247400112-20230627-D\_2023\_80-DE

2023-80 COMMANDE PUBLIQUE/ DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DES MARCHES DE TRANSPORTS POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés relatifs au transport pour les activités scolaires et extrascolaires
  
- **DIT** que chaque décision prise en vertu de la présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de la prochaine séance

Le Secrétaire de Séance  
Bernard DESBIOLLES



Acte certifié exécutoire le : 30 JUIN 2023

Le Président  
Xavier BRAND

